

Date de la convocation
15.05.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 20
Votants 26

L'an deux mille vingt cinq
le vingt-et-un mai,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, M. JAGER, M. DUCROT, M. RIGAULT, Adjoint ;
M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme LAMBERT,
Mme PROD'HOMME, M. GANDIER, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme VAUCELLE, Mme BONNET, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, M. VIVIER, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT,
M. VION, M. BONNET.

Pouvoir de Mme Bernadette VAUCELLE à Mme Laurence MOUSSEAU

Pouvoir de Mme Nicole BONNET à Mme Sandrine LAMBERT

Pouvoir de Mme Pascale PELLETIER à Mme Marie FERRÉ

Pouvoir de Mme Stéphanie LIÉBOT à Mme Sandra PROD'HOMME

Pouvoir de M. Bertie VION à M. Joël DAZAS

Pouvoir de M. Romain BONNET à Mme Marie-Pierre PINEAU

OBJET DE LA DELIBERATION :

Tarifs pour une soirée de musique urbaine avec Berywam et Carbonne

M. Pierre DUCROT, Adjoint au maire, donne lecture du rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique culturelle et de jeunesse, la commune souhaite organiser une soirée musicale exceptionnelle à destination de l'ensemble de la population, et plus particulièrement des jeunes, qui représentent une part significative des habitants et usagers du territoire.

Avec deux collèges et deux lycées implantés sur la commune, la ville de Loudun accueille chaque jour un nombre important de jeunes collégiens et lycéens. Cette soirée, axée autour de la musique urbaine, vise à répondre à leurs attentes culturelles tout en renforçant leur attachement à la vie locale.

La programmation de **Berywam**, groupe de renommée nationale et internationale dans le domaine du beatbox, et de **Carbonne**, artiste en pleine ascension très suivi sur les plateformes numériques, garantit une forte attractivité pour cet événement, tant au niveau communal qu'intercommunal.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **28 MAI 2025**

Publié le : **28 MAI 2025**

Notifié le :

Cette initiative poursuit plusieurs objectifs :

- **Proposer une offre culturelle moderne et fédératrice**, adaptée à un public jeune ;
- **Valoriser l'image dynamique de la commune** et son engagement en faveur de la jeunesse ;
- **Favoriser le lien social** et la mixité générationnelle à travers un événement convivial ;
- **Stimuler l'attractivité du territoire** et soutenir l'économie locale en attirant un public extérieur.

Afin de garantir l'accessibilité de l'événement tout en assurant une participation financière équilibrée, il est proposé de fixer les tarifs suivants :

- **Tarif plein** : 25 €
- **Tarif réduit** (demandeurs d'emploi, étudiants, moins de 25 ans) : 20 €
- **Tarif jeunes** (moins de 16 ans) : 15 €
- **Pass Groupe** : 18 €/personne (pour les groupes à partir de 6 personnes, vente par réservation en ligne seulement)
- **Pass Famille** : 16 € / personne - minimum 4 personnes (2 adultes et 2 enfants)
- **Gratuité** : Moins de 10 ans

Vu l'avis favorable de la Commission Culture en date du 13 mai 2025,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la grille tarifaire proposée pour cet événement.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

